



Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
E-mail : greffe@yvonand.ch

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2019/12

Concerne : Projet de développement d'un concept de « Village Solidaire » en faveur des aînés d'Yvonand

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1.1 Introduction

En parallèle des efforts consentis par la municipalité pour répondre aux besoins des familles, et des jeunes actifs de notre commune, la municipalité souhaite apporter son soutien aux aînés et à leur intégration dans la vie villageoise.

Toutes les études démographiques, démontrent que la prochaine décennie, va connaître un accroissement important du nombre de personnes du 3^{ème} et du 4^{ème} âge, du fait du départ à la retraite des générations nombreuses dites du « baby-boom » et de l'accroissement toujours plus important de l'espérance de vie des seniors.

Les politiques publiques cantonales visent à maintenir le plus longtemps possible les seniors à domicile en créant les conditions les plus favorables pour un suivi domestique et sanitaire.

Mais la clé de la réussite du maintien à domicile réside aussi dans la satisfaction de nos aînés, et par une lutte active contre l'isolement. Des liens sociaux encore soutenus, des rencontres, des activités sont autant de sources de plaisirs que nous souhaitons maintenir et développer.

Afin d'y parvenir, la municipalité a fait appel à Pro Senectute Vaud, dont l'action au quotidien vise à favoriser la qualité de vie et l'intégration sociale des seniors. L'association a mis en place un concept de « Village solidaire » qui consiste à créer, renouer, développer et entretenir les liens sociaux pour améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés. Il s'agit également d'encourager les habitants, et en particulier les plus âgés, à influencer sur leur propre environnement, en organisant eux-mêmes des projets selon leurs besoins ou leurs envies.

1.2 L'analyse préliminaire

Dans le courant du printemps, une analyse préliminaire a été effectuée. Dans son rapport Pro Senectute Vaud fait état d'un écho positif observé auprès des seniors, ce qui est de bon augure pour le démarrage d'un tel projet. En effet, durant les différents entretiens réalisés, individuels et en groupe, plusieurs habitants ont manifesté leur envie de participer activement au projet.

1.3 Démographie

La population du village a rapidement augmenté ces dernières années. Elle est actuellement de 3'456 habitants.

Parmi la population :

- 323 personnes ont 75 ans et plus
- 320 personnes ont entre 65 et 74 ans
- 445 personnes ont entre 55 et 64 ans.

Au total, les villageois de 55 ans et plus représentent 31,4% de la population, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne cantonale, estimée à 28,3%. Mais cette population senior va augmenter rapidement durant les deux prochaines décennies, selon les projections démographiques, Yvonand sera concerné par ce phénomène de vieillissement global.

Au vu des projections démographiques qui prévoient une progression de plus de 70% du nombre de seniors dans le canton dans les deux prochaines décennies, une action visant à prévenir les effets négatifs du vieillissement se justifie pour favoriser la qualité de la vie des seniors et leur donner les moyens de vivre à domicile jusqu'en fin de vie.

Si l'accroissement du nombre d'habitants semble bien vécu par les répondants plusieurs remarques relevées lors des entretiens, nous questionnent et nous incitent à proposer cette démarche.

Vie villageoise - lieux de rencontres / Animations et rencontres

Les sociétés locales, certes nombreuses, ont de plus en plus de peine à renouveler leurs membres, et certaines sont ainsi contraintes à réduire le programme de manifestations faute de bénévoles.

Si les aînés se rencontrent aussi au travers d'un « club », force est de constater que le vieillissement de ses membres, et l'absence de lieux de rencontre dédié aux seniors ne favorise pas l'intégration des seniors dans le tissu social communal. Et l'action communale est bien appréciée dans son ensemble, mais certains souhaitent qu'elle développe plus de proximité avec les seniors.

Transports, mobilité et accessibilité

La question des transports et de la mobilité est jugée satisfaisante, malgré quelques réserves importantes. Notamment l'accessibilité, pour les personnes à mobilité réduites, aux quais de la gare, aux trains et aux cars postaux, ainsi qu'à certaines salles publiques

Ainsi que le manque de salle d'attente à la gare et de bancs publics dans le village est également jugé problématiques. Bien que de nombreux seniors utilisent leurs voitures pour se déplacer, la mobilité douce ressort souvent dans les entretiens et les besoins en termes de parcours adaptés se font sentir.

Sentiment d'isolement, précarité et intégration

Le sentiment de solitude et d'isolement par choix ou subi sont complexes mais les personnes rencontrées ne pensent pas que beaucoup de « Tapa-sabllias » risquent de subir l'isolement. Les personnes concernées s'isoleraient par choix.

Au niveau de l'intégration des nouveaux habitants, de nombreuses personnes rencontrées, regrettent qu'il n'y ait pas plus d'interactions avec eux. Il semble toutefois que le lien social soit fort même si les répondants observent qu'il change petit à petit et que l'on ne se reconnaît plus. Cette question est particulièrement évoquée à propos des nouveaux quartiers, qui sont jugés comme peu encore intégrés au village.

Infrastructures & commerces

Enfin, bien qu'il y ait plus de monde dans le village, les infrastructures disponibles ne semblent pas augmenter proportionnellement. Les nombreux commerces ainsi que les services de santé sont fréquemment jugés très pratiques. Selon les répondants, ils sont importants pour les habitants et nombreux pour un village de cette taille. Les seniors soutiennent d'ailleurs le commerce local et fréquentent beaucoup les restaurants, cafés ainsi que le marché du jeudi.

Ces lieux sont jugés centraux pour la rencontre et la convivialité dans le village. Enfin, certains commerces sont également prêts à accueillir des petits groupes pour des séances et seraient disposés à recevoir des activités dans leurs murs. Ce dernier point indique un potentiel pour multiplier des espaces de rencontre entre habitants.

Synthèse

L'attachement des habitants d'Yvonand à leur cadre de vie et leurs souhaits de développer davantage de liens sociaux dans le village sont des indicateurs importants pour favoriser l'émergence d'une forte implication citoyenne.

Plusieurs idées et thématiques spécifiques sont ressorties des différents échanges, parmi lesquelles développer des actions valorisant ce qui existe, qui renforcent les liens sociaux et l'intégration dans la communauté. D'autres sont plus générales, telles que favoriser l'expression des besoins et des changements, mais aussi mobiliser des forces nouvelles. La création d'espaces pour parler de l'avenir proche, du développement démographique et urbain, de l'intégration et de la mobilité semble important vu les changements envisagés.

Enfin, l'animation des places publiques et la dynamisation du réseau sont des besoins exprimés, qui peuvent concerner de nombreux seniors mais aussi développer de nouveaux liens intergénérationnels. Un projet de « village solidaire » peut favoriser un engagement collectif qui perdure au-delà de la période du projet.

Le projet « Villages Solidaires » à Yvonand

1.4 Buts et résultats de la démarche

La finalité de la méthodologie « Villages Solidaires » est de faciliter l'intégration des personnes âgées au sein de leur village afin d'améliorer leur qualité de vie. Il s'agit d'une action de prévention universelle, qui a pour effet de diminuer et retarder les effets négatifs du vieillissement.

Au terme du processus, le village possède une communauté identifiée, active et organisée. Celle-ci a développé des capacités de coopération et d'action.

1.5 Effets attendus de la démarche

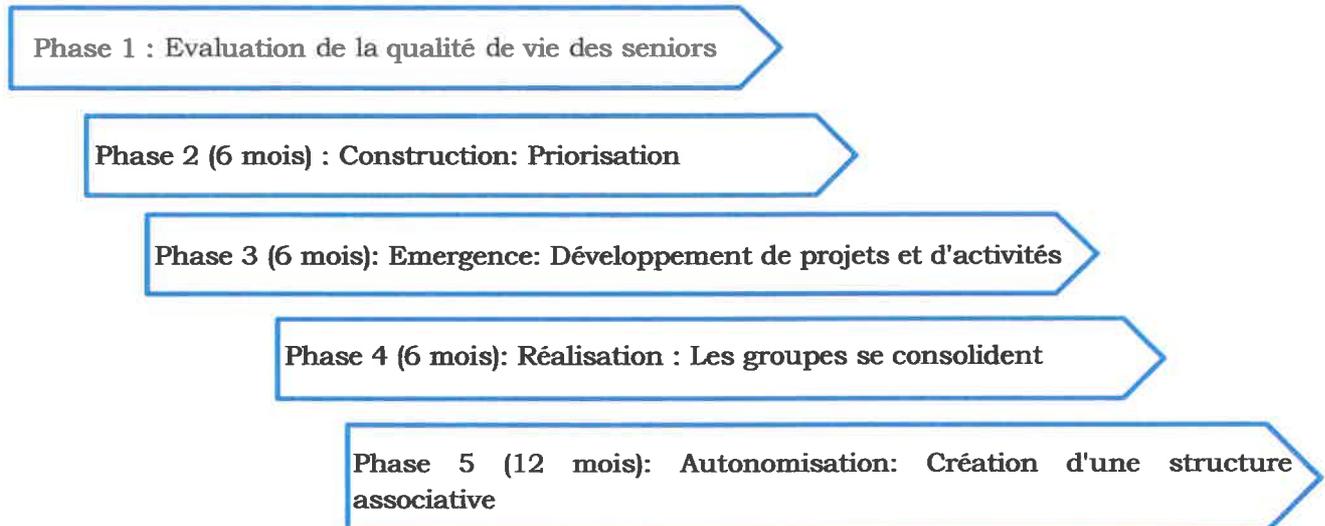
Pour les habitants : création de liens sociaux et de convivialité, développement de compétences, d'un sentiment d'appartenance, de sécurité et d'utilité dans la communauté.

- A long terme: accroissement du pouvoir d'agir (empowerment), de la qualité de vie et du bien-être, diminution de la solitude, développement de la solidarité et de l'implication citoyenne.
- Pour les villages : soutien au dialogue et à l'accès à l'information, implication des citoyens et création d'un dynamisme local.
- A long terme : transformation positive de l'image des villages et de leurs quartiers, de leur ambiance, création d'un groupe d'habitants organisé et renforcement de l'identité villageoise.
- Pour les municipalités : amélioration du contact avec les habitants et de la connaissance de leurs besoins, développement des collaborations et du réseau.
- A long terme : nouvelles compréhension et connaissance des besoins des seniors qui sont devenus un groupe organisé d'interlocuteurs.

- Pour les associations et institutions partenaires: meilleure connaissance des prestations respectives.
- A long terme : développement du travail en réseau et des occasions de collaboration.

1.6 Planification

Pour obtenir ces effets, la méthodologie « Villages Solidaires » prévoit cinq phases successives, développées sur trois ans et demi. Ces phases, décrites de façon détaillée dans le document annexé, sont organisées selon le schéma ci-dessous.



1.7 Ressources de travail nécessaires

Pour mener à bien le projet, Pro Senectute Vaud engage pendant la durée de celui-ci les ressources humaines suivantes :

- un poste d'animateur de proximité à 60%, pour la réalisation du projet sur la Commune d'Yvonand
- un poste de stagiaire à 50% Pro Senectute Vaud assure en outre:
- un encadrement hiérarchique et méthodologique du personnel engagé
- à l'issue du projet, un accompagnement de la structure (associative ou autre) qui sera constituée.

1.8 Financement

Le financement global du programme « Quartiers Solidaires » est assuré pour l'essentiel par des subventions fédérales et cantonales, ainsi que par les contributions des Communes dans lesquelles un projet se développe.

La contribution communale concerne : les frais du personnel affecté directement au projet (salaires, charges et frais généraux) ainsi qu'un budget d'animation de Fr. 10'000.- par an pour les charges directes du projet.

La contribution communale est calculée sur la base d'un forfait et d'une part variable en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Clé de calcul et de répartition des coûts du projet entre la Commune et le Canton

| 3456 habitants | Forfait | Part variable | A charge de la commune | A charge du canton |
|---------------------|---------------|-----------------|------------------------|--------------------|
| Diagnostic | 10'000 fr/an | 10 fr/an / hab. | | |
| | 10'000.00 | 34'560.00 | 44'560.00 | 79'180.00 |
| Projet | 13'500 fr./an | 15.00/an / hab. | | |
| (2,5 ans) | 33'750.00 | 129'600.00 | 163'350.00 | 146'000.00 |
| Totaux | | | 207'910.00 | 225'180.00 |
| Total global | | | | 433'090.00 |

Elle se monterait à Fr. **207'910.-** pour la commune d'Yvonand. Si vous acceptez ce préavis le projet sera développé en 2 étapes : le DIAGNOSTIC et le PROJET proprement dit.

Au terme de la 1ère étape, une évaluation de la faisabilité, et du degré d'accompagnement par la population des Seniors sera établie. Ces conclusions, seront partagées et commentées devant votre conseil avant de poursuivre la phase de réalisation.

Vous trouverez en annexe, une copie de l'accord de collaboration portant notamment sur les engagements mutuels des parties et les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du projet.

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal d'Yvonand décide :

1. D'autoriser la municipalité à engager un montant de Fr. 207'910.- pour le projet de « Village Solidaire » en faveur des aînés.
2. de financer ce projet par des liquidités courantes
3. d'amortir le montant de Fr. 207'910.- sur 5 ans, compte 9165 (Projet "Villages Solidaires").
4. D'imputer le compte d'exploitation 710.3315 (amortissement obligatoire) de Fr. 41'582.00 sur 5 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Philippe Moser

La Secrétaire :


Viviane Poterat

Municipal-délégué : M. Alexandre Lecourtier

ACCORD DE COLLABORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET DE « VILLAGE SOLIDAIRE »

entre

la Commune d'Yvonand

et

l'association Pro Senectute Vaud

Compte tenu :

- du mandat donné le 19 février 2019 par la Municipalité d'Yvonand à Pro Senectute Vaud pour effectuer une analyse préliminaire portant sur la mise en œuvre d'un projet de « village solidaire »
- du rapport d'analyse préliminaire rendu le 12 juin 2019 par Pro Senectute Vaud proposant le lancement d'un projet de « village solidaire » à Yvonand
- de la décision du Conseil communal autorisant la Municipalité à mettre en œuvre un projet de « village solidaire » à Yvonand

les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 - But

Le présent accord a pour but de définir les modalités de mise en œuvre par Pro Senectute Vaud d'un projet communautaire en faveur des aînés d'Yvonand, fondé sur la *Méthodologie « Quartiers Solidaires »*.

Il définit les modalités de collaboration, les attentes des parties et ce à quoi elles s'engagent.

Article 2 - Portée et durée de l'accord

L'accord prend effet le ... 2020 et s'éteint le ... 2023.

La finalité, les objectifs, la planification et le déroulement du projet de « village solidaire » sont définis dans la *Méthodologie « Quartiers Solidaires »*¹. Celle-ci décrit en outre les résultats et les effets que l'on peut en attendre.

Article 3 - Contexte, partenariat et responsabilités

Les parties décident d'un mode de collaboration cohérent avec les objectifs de la *Méthodologie « Quartiers Solidaires »*. En particulier elles conviennent que les seniors impliqués dans le projet en deviennent partie prenante à part entière et qu'au terme du projet (autonomisation) ils seront seuls responsables du devenir de celui-ci.

Article 4 - Objectifs généraux des parties contractantes

Au travers du programme « Quartiers Solidaires », l'objectif commun des parties au présent accord est de renforcer ou renouer les liens sociaux, de prévenir et retarder les effets négatifs du vieillissement et d'encourager les aînés à influencer sur leur propre environnement en organisant eux-mêmes des projets selon leurs besoins, ressources et envies.

¹ *Méthodologie « Quartiers Solidaires »*, Pro Senectute Vaud, 10^e édition 2019.

Article 5 - Périmètre d'intervention

Le projet communautaire se développe sur l'ensemble du territoire d'Yvonand (village et hameaux de La Mauguettaz et Niédens). Les activités qui seront organisées par les habitants pourront, dans la mesure du possible, être ouvertes aux habitants des communes avoisinantes.

Article 6 - Engagements des parties

La Commune d'Yvonand s'engage à :

- octroyer une subvention à Pro Senectute Vaud à hauteur de 207'910 francs pour l'ensemble du projet, qui s'étendra sur 3 ans et demi
- mettre à disposition dès que possible un local pour les activités communautaires
- apporter sa contribution à la visibilité du projet par les canaux de communication usuels (journal communal, site internet, etc.)
- faciliter l'accès aux ressources de l'administration communale pour la mise en œuvre des prestations, notamment par la mise à disposition de locaux pour les groupes de travail et les séances publiques
- déléguer un ou plusieurs représentants aux séances de travail et événements organisés conformément à la *Méthodologie « Quartiers Solidaires »*.

Pro Senectute Vaud s'engage à :

- fournir les ressources humaines spécifiques nécessaires à la réalisation du projet
- soutenir l'engagement de son personnel dans le projet par un encadrement hiérarchique et méthodologique, par la formation et, au besoin, par l'allocation de renforts ponctuels
- s'assurer en responsabilité civile pour la couverture des éventuels dommages envers des tiers lors d'événements organisés au sein du projet
- gérer le budget d'animation du projet à hauteur de 10'000 francs par année, de manière économe et transparente
- offrir des plateformes d'échange entre les communes impliquées dans le programme « *Quartiers Solidaires* »
- favoriser, notamment au travers du groupe ressources, la collaboration entre les acteurs publics et les organismes associatifs développant des prestations ou des activités en faveur des aînés de la commune.

Article 7- Communication

Les parties s'informent mutuellement des communications avec les médias destinées à la publicité du projet. Les règles internes propres à chacune des parties en matière de communication avec les médias sont garanties.

Les logos de la Commune d'Yvonand et de Pro Senectute Vaud figurent sur les documents tels que courriers, dépliants ou affiches, destinés à l'ensemble de la population concernée par le projet. Les logos des organismes partenaires du projet figurent également sur les affiches et dépliants lorsqu'ils prennent une part active à l'organisation d'un événement.

La Commune d'Yvonand convient avec Pro Senectute Vaud de la manière la plus appropriée de s'adresser individuellement à la population concernée par le projet, soit l'ensemble des résidents âgés de 55 ans et plus. En cas de transmission d'un fichier d'adresses à Pro Senectute Vaud, les autorités communales donnent les instructions d'usage en vue de garantir la protection des données personnelles.

Article 8 – Evaluation de l'avancement du projet

L'évaluation de l'avancement du projet, en vue d'atteindre les objectifs définis à l'article 4 du présent accord et dans la *Méthodologie « Quartiers Solidaires »*, porte principalement sur les effets du projet sur le public-cible. En particulier, on vérifiera l'implication d'aînés au sein d'un « groupe habitants » pérenne coordonnant les activités développées, ainsi que l'implication de seniors dans les activités proposées.

A cet effet, Pro Senectute Vaud rédige un rapport de diagnostic communautaire à la fin de la première année de projet, puis un annuel comprenant des indicateurs relatifs aux ressources disponibles, au

processus de mise en œuvre, aux activités développées et aux résultats et effets du projet sur le public-cible.

En outre, à la demande ou sur proposition d'une des parties au présent accord, des rencontres destinées à renseigner la Municipalité sur les réalisations ou les difficultés rencontrées peuvent être organisées régulièrement ou ponctuellement.

Article 9 - Modification et résiliation de l'accord

Les parties peuvent en tout temps proposer de modifier le présent accord de collaboration. Si nécessaire, les modifications proposées font l'objet d'une négociation ; elles sont adoptées par consensus. En cas de non-respect des engagements d'une des parties, un avertissement préalable doit permettre à la partie défaillante de prendre toutes les mesures nécessaires au respect de l'accord.

La Commune d'Yvonand se réserve le droit d'interrompre le projet au terme de la première phase (diagnostic) ou de la deuxième phase (construction et émergence) si les résultats ne correspondent pas aux attentes. Pro Senectute Vaud renseigne régulièrement la Municipalité sur l'avancement du projet, de telle sorte qu'une éventuelle décision d'interruption du projet puisse être communiquée avec un préavis de six mois.

En cas de résiliation anticipée, l'association Pro Senectute Vaud est tenue au remboursement *pro rata temporis* des contributions annuelles versées et non encore affectées.

Article 10 - Dispositions particulières

Avant le terme du projet, Pro Senectute Vaud propose aux partenaires qui y ont contribué de formaliser par un écrit la poursuite de leur collaboration.

Article 11 - For juridique et droit

Le for juridique est à Yvonand et le droit suisse est applicable. En cas de litige concernant l'interprétation du présent accord, les parties conviennent de le résoudre à l'amiable et si possible en dehors des tribunaux.

Signataires de l'accord de collaboration

Pour la Commune d'Yvonand :

Yvonand, le

Pour Pro Senectute Vaud :

Tristan Gratier
Directeur

Marc Favez
Responsable de l'unité
Travail social communautaire

Lausanne, le

Fait en deux exemplaires originaux.

